

# INNOVATION VARIETALE EN BANANIER ET PLANTAIN

## INNOBAP

*UN PROJET DURAS (COOPERATION FRANÇAISE ET GFAR)*

### FICHE N°3 : LES ORGANES DE GOUVERNANCE



#### **CARBAP**

Centre Africain de Recherche sur le  
Bananier et le Plantain

#### **CENAREST**

Centre National de Recherche  
Scientifique et Technique

#### **IRAG**

Institut de Recherche Agricole de  
Guinée



#### **CIRAD**

Centre International de Coopération en Recherche  
Agronomique pour le Développement



#### **INRAB**

Institut National des Recherches Agricoles du  
Bénin



#### **COOPERATION FRANÇAISE**

Ministère Français des Affaires Etrangères

Les documents cités dans cette fiche sont disponibles à l'adresse internet suivante : <http://innobap.cirad.fr/>

## **PREAMBULE**

Cette fiche est destinée à accompagner le dispositif de plateformes d'innovation variétale (PFIV) que nous avons mis en place dans le cadre du projet INNOBAP.

Elle fait partie d'une série de 7 fiches qui éclairent des éléments importants de l'organisation du partenariat autour de l'innovation variétale dans le projet.

- La **Fiche N°1** décrit une adaptation des principes généraux du partenariat aux conditions particulières de ce projet.
- La **Fiche N°2** décrit une procédure permettant de créer une plateforme et plus particulièrement son organe de décision, le Comité de pilotage.
- La **Fiche N°3** décrit le concept de plateforme, et la manière dont il est décliné pour l'évaluation de nouvelles variétés de plantain.
- La **Fiche N°4** propose une procédure de conduite des séances d'évaluation au champ par le CUEL, qui privilégie le point de vue des producteurs.
- La **Fiche N°5** propose une procédure de conduite des séances d'évaluation culinaires, évaluation « en bouche », qui permet de recueillir l'avis des clients des producteurs.
- La **Fiche N°6** décrit le concept de jeu de contraintes, et son importance dans le dispositif de PFIV.
- La **Fiche N°7** décrit la composante technique d'une PFIV, PCR, PIE et CUEL.

Certains termes doivent être maîtrisés pour comprendre cette fiche.

Ainsi, le **CUEL** est le Club des Utilisateurs et des Experts Locaux (ceux qui connaissent bien le contexte de production et de commercialisation).

Les **PIE** sont les Parcelles Individuelles d'Expérimentation et par extension ce sont aussi les Paysans Individuels Expérimentateurs.

La **PCR** est la Parcelle Commune de Référence, elle comprend l'ensemble des variétés testées.

Enfin, le **CP** est le Comité de pilotage de la PFIV.

## **CONTENU DE LA FICHE N°3**

Cette fiche décrit le Comité de pilotage qui est l'organe de gouvernance d'une plateforme d'évaluation variétale (PFIV), et la charte qui régit son fonctionnement selon les principes de la sélection participative en partenariat (**Fiche 1**).

Elle propose ensuite une méthodologie pour créer une PFIV en respectant une logique qui fait passer le partage de l'objectif avant les négociations sur les moyens.

## LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage (CP) est constitué pour assurer la mise en place et veiller à la bonne gestion du dispositif technique et humain correspondant à une PFIV, dont le but est d'évaluer et de diffuser de nouvelles variétés de bananes. Pour cela, il s'engage à :

1° mettre en place le dispositif initial dans le respect des principes de sa conception initiale (**Fiche 1** et **Fiche 2**),

2° assurer l'appropriation de ce dispositif par le CUEL (**Fiche 7**),

3° évaluer ce dispositif dans 2 ans, en vue de le pérenniser, de l'améliorer, ou de l'abandonner.

Les membres du CP sont désignés par les parties prenantes, c'est-à-dire par les organisations partenaires du projet dont ils représentent les intérêts. Des organisations prestataires peuvent toutefois être également représentées au comité de pilotage sur proposition des membres fondateurs.

Le groupe des partenaires pressentis pour faire partie du CP doit s'interroger sur quatre points fondamentaux :

- qui sont les *acteurs* concernés par la plateforme ?
- de quelles *ressources* peut disposer la plateforme ?
- quelles doivent être les *missions* du comité de pilotage ?
- et enfin quelles seront ses *activités* ?

### **Un atelier fondateur**

Pièce essentielle du dispositif PFIV, le Comité de pilotage peut être créé au cours d'un atelier réunissant les membres fondateurs. Cette modalité présente de nombreux avantages. Elle permet aux membres de mieux se connaître, de commencer à apprendre à travailler ensemble, et surtout de s'approprier les éléments basiques d'un partenariat réussi. Elle confère aussi à la création de la PFIV un caractère un peu solennel, qui engage les participants.

Un des objectifs de l'atelier (**Annexe 1**) sera donc de



Comité de pilotage d'Oyem (Gabon)



Atelier d'Ambam pour la création des PFIV d'Ambam, de Kombé et d'Oyem

fonder le Comité de pilotage en lui permettant d'élaborer et d'adopter une charte définissant ses rôles et ses modalités de fonctionnement. Y participent les représentants mandatés par les organisations partenaires pour la gestion de la PFIV.

Les produits attendus de cet atelier seront les suivants :

- Un comité de pilotage constitué (responsabilités désignées)
- Une charte de fonctionnement validée par chaque comité de pilotage (**Annexe 2**)
- La description des éléments constitutifs des deux plateformes, le site choisi, le CUEL (**Fiche 7**)
- La formulation d'un programme d'activités accompagnée d'un budget

Un document (**Annexe 3**) sera chargé de garder la mémoire des travaux réalisés au cours de l'atelier et de ceux qui restent à réaliser. Garder une trace des différentes activités et décisions collectives est primordial pour asseoir et conserver la confiance de tous les partenaires.

## **Acteurs**

Les parties prenantes ont été préalablement identifiées par les responsables nationaux du projet en fonction de l'intérêt qu'elles manifestent pour l'objectif du projet. Elles sont au fur et à mesure cooptées par les autres parties prenantes. Sont également identifiées les organisations défendant des intérêts concordant avec la réussite des PFIV et disposant de ressources qu'elles pourront mettre en commun pendant la durée du projet. Ces organisations seront donc invitées par les représentants nationaux du projet à devenir des partenaires du projet et à intégrer le CP de la plate-forme.

Les responsables nationaux du projet s'assureront de la motivation des personnes désignées par les organisations pour les représenter. Ces personnes devront être en plein accord avec les objectifs du projet et aptes à développer une attitude favorable au partenariat (ouverture, écoute, aptitude à la négociation, respect de l'autre, transparence des intérêts).

### **Exemple de Comité de pilotage (Zé, Bénin, 2007)**

<b>Fonction au CP</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Mandaté par</b>	<b>Adresse</b>	<b>Tél</b>
Président	AAA	Bernard	Coordonnateur UPS	UPS Bénin	aaa	aaa
V-Président	BBB	Théophile	Président UCP	UCP/UPS	bbb	bbb
Secrétaire	CCC	Alphonse	Assistant recherche	INRAB	ccc	ccc
Membre	DDD	Jean-Baptiste	Coordonnateur Germe	GERME	ddd	ddd
Membre	EEE	Donatien	RCPA	CeRPA	eee	eee

UCP : Union Communale des Producteurs ; UPS : Union des Producteurs du Sud Bénin ; GERME : Groupe d'Encadrement et de Recherche en Milieu Rural (ONG) ; CeRPA : Centre Régional pour la Promotion Agricole (Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche) ; INRAB : Institut National des Recherches Agricoles du Bénin



Ils se fondent sur une conception démocratique de la vie en société. Néanmoins, certaines règles d'appartenance ou de fonctionnement doivent être adaptées pour intégrer la réalité des usages admis et pratiqués localement. Ces règles seront donc validées et négociées avec les participants.

La Charte définit :

- le **but** de la plateforme,
- les conditions de **participation** au comité de pilotage (CP) de la plateforme,
- la prise de **décision** au CP,
- les **responsabilités** au sein du CP,
- les conditions de **transformation** de la Charte et d'évolution du dispositif de gouvernance lui-même.

Elaborée par tous les membres du CP, la Charte peut être constitué comme un document contractuel. Elle doit être signée par tous les membres du CP et communiquée à l'organisation qui les a mandatés pour être représentée.

## **ANNEXE 1 – PROGRAMME SIMPLIFIE POUR LA CREATION DE DEUX OU PLUSIEURS PFIV (NIAOULI, MARS 2006)**

### ***Premier jour : Accueil, organisation, attentes***

<b>En plénière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Logistique, horaires et organisation de l'atelier</li><li>• Présentation, évaluation du niveau d'information des participants</li><li>• Présentation du projet INNOBAP et des variétés testées</li><li>• Un exemple d'atelier d'évaluation (le coton à Parakou, octobre 2004)</li><li>• Les principes de la Sélection Participative en Partenariat : présentation et débat</li><li>• Discussion générale et synthèse de la journée</li></ul>
--------------------	--

### ***Deuxième jour : Adoption de la charte du comité de pilotage***

<b>En plénière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme de la journée</li><li>• Présentation d'un projet de Charte et débat</li></ul>
<b>Dans chaque PFIV</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen de la charte par les représentants de chaque PFIV</li><li>• Propositions d'amendements</li></ul>
<b>En plénière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en commun des chartes soumises à adoption : modifications et discussion</li></ul>
<b>Dans chaque PFIV</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Désignation des membres du CP par les représentants de chaque PFIV</li><li>• Ajustement et adoption de la charte par le CP</li><li>• Désignation des responsabilités dans chaque CP</li><li>• Ajustement de l'objectif et du jeu de contraintes par le CP</li></ul>

### ***Troisième jour : Organisation de la plateforme***

### ***Deuxième jour : Adoption de la charte du comité de pilotage***

<b>En plénière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme de la journée</li></ul>
<b>Dans chaque PFIV</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Critères PCR et CUEL</li><li>• Composition PCR et CUEL</li><li>• Programme d'activités et budget</li></ul>
<b>En plénière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Restitution des travaux de chaque comité et synthèse générale</li><li>• Evaluation de l'atelier et visite d'un site proche de Niaouli</li></ul>

## **ANNEXE 2 – EXEMPLE DE CHARTE (NTOUM, MARS 2006)**

### ***Forme juridique***

Association libre, dans la phase expérimentale.

Dans le futur et si la plateforme est pérennisée, le Comité de pilotage choisira une forme juridique plus appropriée.

### ***But de la plateforme***

Evaluer des variétés ou du matériel génétique plantain fournis par le CARBAP ou par les participants à la plateforme et améliorer la prise en compte des attentes des utilisateurs, membres de cette plateforme, dans les programmes de recherche du CARBAP.

#### JEU DE CONTRAINTE (type de variété recherchée)

Plantain, périurbain, culture associée et culture pure sous couverture végétale, hommes et femmes, main d'œuvre familiale ou salariée, climat équatorial, forte pluviométrie (2400-4000 mm), petite (décembre-janvier) et grande saison sèche (juin-septembre) mais climat perturbé, sols pauvres, forte pression phytosanitaires (charançons, nématodes, cercosporiose, ... bunchy top),

**Destination principale** : marchés urbains (plantain frais, beignets, frites).

### ***Organes et procédures***

La plate forme associe un dispositif de terrain permettant l'observation du matériel génétique et un dispositif de concertation permettant de formaliser le partenariat entre la recherche et les utilisateurs.

Les organes de chaque plateforme sont le Comité de Pilotage (CP) et le Club des Utilisateurs et Experts Locaux (CUEL).

#### **Le CP**

Il est en charge de la gestion de la plate forme (PF) d'évaluation participative des variétés de plantain.

- Il est notamment chargé de définir et de valider les orientation stratégiques, notamment l'objectif de la plateforme, il contrôle la bonne gestion des ressources mises à disposition de la plateforme par les organisations, il s'assure de la bonne diffusion de l'information et des résultats obtenus sur la PF, notamment de la diffusion du matériel génétique, il est chargé d'entreprendre les actions liées à la pérennisation des activités.

- Les membres du CP (*voir document joint*) sont désignés par les organisations partenaires du projet qu'ils représentent. Sont considérées comme partenaires, les organisations qui mettent des ressources (financières, humaines, logistiques et matérielles) au service du projet. Ils sont représentatifs des différentes familles de compétences participant au CUEL. Les membres du CP doivent aussi être confirmés par le CUEL.

- Le CP peut faire appel à des experts externes pour éclairer sa décision mais ceux-ci ne participent pas aux votes.

- Les décisions sont prises de la manière suivante :

En vertu du principe de partenariat, chaque membre compte pour une voix.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du CP. En cas d'égalité des voix, la voix du président est décisive.

- Tous les membres du CP peuvent être remplacés (i) à la demande de leur mandataire, et (ii) à la demande d'un autre membre du CP en cas de manquement grave aux principes du partenariat ou pour non respect des engagements pris. Les autres membres du CP confirment l'exclusion et proposent son remplacement.

- Le CP est chargé de veiller à la bonne circulation de l'information au sein du projet, entre participants, et avec les organisations partenaires.

**Les organisations mandataires :** les membres du CP rendent régulièrement compte de leurs décisions concernant la gestion de la plateforme auprès de leurs mandataires. Ces organisations représentées au CP tiennent régulièrement, au moins une fois par an, leur assemblée générale au cours de laquelle elles désignent formellement leur représentant au CP.

**Evolution du partenariat :** en cours de projet, une nouvelle association pourra être intégrée si elle apporte des ressources.

**Les autres participants :** les membres du CP doivent s'assurer que les autres participants à la plateforme, le CUEL par exemple, sont régulièrement informés de leurs décisions.

### **Le CUEL**

Il est composé de 30 personnes ressources (20 planteurs, 3 restaurateurs, 3 commerçants, 1 vulgarisateur et 3 chercheurs) désignées par le CP de chaque plateforme (*voir document joint*).

Le CUEL se réunit à plusieurs moments du cycle du bananier, devant la PCR pour une évaluation commune (*compléter suivant agenda des ateliers d'évaluation*).

### **Ressources et responsabilités**

Les partenaires spécifient les éléments qu'ils mettent à disposition de la plateforme, directement ou par l'intermédiaire de leurs membres. *Cette liste est à préciser pour chaque plateforme.*

- Une Parcelle Commune de Référence (PCR) permettant de comparer directement les variétés proposées initialement par la recherche fournie et entretenue par l'IGAD (site de Nkane)

- Un réseau d'une vingtaine de parcelles (PIE) chez des agriculteurs expérimentant chacun 2 ou 3 variétés mis en place pour partie par l'IGAD et pour partie par Jardin d'Eden.
- Un appui à l'organisation des ateliers et à la diffusion de l'information fourni par le CARBAP, l'IGAD et le CENAREST
- Un réseau de commerçantes et de restaurateurs pour récolter l'avis des consommateurs fourni par Tartare plus et Anfecom.
- Une collection de variétés d'origine exotique à tester fournie par le CARBAP
- Des variétés d'origine locale fournies par Jardin d'Eden, Tartare plus et Anfecom
- Un appui technique fourni par le CARBAP, l'IGAD et le CENAREST
- Unité de restauration fournie par TARTARE Plus.
- Autres (ressources humaines etc.)

*Les membres du CP se répartissent les responsabilités, de manière à favoriser la bonne réalisation des opérations suivantes.*

- Organisation des réunions, ordre du jour, convocations : le président du CP et le représentant du CENAREST.
- Compte rendus : le représentant du CENAREST.
- Gestion de la plateforme : le représentant de l'IGAD.
- Lien avec les différentes composantes du CUEL : chaque représentant des compétences présentes dans le CUEL.
- Lien avec le programme d'amélioration génétique du CARBAP : le représentant du CENAREST.
- Gestion du budget : partie fournie par DURAS le représentant du CENAREST, mandaté par le CARBAP.
- Contrôle de l'utilisation des ressources de la plateforme : le CP

### ***Dissolution de la plateforme***

Elle peut être décidée par le CP à l'issue du projet.

En cas de dissolution, les avoirs de l'organisation seront donnés à une organisation poursuivant un but similaire ou à une fondation humanitaire.

Activité	Création de la Plateforme de Oyem, Gabon
Date	2 mars 2006
Lieu	Ambam, Cameroun
Participants	<i>Abessolo Meye Clotilde, Akele Ovono Suzie, Charbonnier Alain, Ella Zekoua Roland, Emagha Emagha Joseph, Obiang Angwe Paul</i>
Organisateurs	B. Ndemba, G. Nkoum, C. Abessolo Meye, A. Bikoï, J. Lançon
Animateurs	C. Abessolo Meye, A. Bikoï, J. Lançon
Auteur du CR	P. Obiang Angwe, C. Abessolo Meye
Diffusion du CR	Site INNOBAP, compléter si nécessaire
Pièces jointes au rapport	Charte de la PF (Word) Liste des membres du CP (Excel) Liste des membres du CUEL (Excel) Le chronogramme et le budget mis à jour durant l'atelier (Word)

## SOMMAIRE

<b>Objectif de l'activité (rappel) .....</b>	<b>11</b>
<b>Déroulement de l'activité.....</b>	<b>12</b>
<i>L'objectif a-t-il été atteint ? .....</i>	<i>12</i>
<i>Problèmes rencontrés dans la préparation .....</i>	<i>12</i>
<i>Problèmes rencontrés dans la réalisation.....</i>	<i>12</i>
<i>Remarques générales, enseignements .....</i>	<i>12</i>
<b>Produits de l'activité .....</b>	<b>12</b>
<i>Le Comité de pilotage .....</i>	<i>12</i>
<i>Le CUEL .....</i>	<i>13</i>
<i>La Charte .....</i>	<i>13</i>

### OBJECTIF DE L'ACTIVITE (RAPPEL)

L'objectif de création de la plateforme passe par la mise en place d'un comité de pilotage (CP), l'adoption d'une charte commune, le choix d'un site pour la parcelle commune de référence (PCR), et la création d'un réseau d'utilisateurs et d'évaluateurs des variétés de plantain regroupés au sein du CUEL.

## **DEROULEMENT DE L'ACTIVITE**

### ***L'objectif a-t-il été atteint ?***

Oui, toutes les structures de la PFIV ont été mises en place. Il reste à élire le président du Comité de Pilotage et à confirmer la liste des membres du CUEL pendant l'atelier de constitution du CUEL qui devrait coïncider avec la mise en place de la PCR.

### ***Problèmes rencontrés dans la préparation***

Désistement de la représentante des commerçantes du marché d'Oyem.

### ***Problèmes rencontrés dans la réalisation***

Rien à signaler.

### ***Remarques générales, enseignements***

Debriefing premier jour : Programme respecté. Timide au début, la participation croît avec le déroulement de la journée. Bonne préparation préalable qui permet un partage assez rapide des informations et des notions de base véhiculées par le projet, notamment une remarquable convergence sur le sens du terme « partenariat ».

Dans les groupes de participants, les institutionnels dominent. Ce qui reflète le manque d'organisations représentant les utilisateurs. Certains de ces manques devront être comblés progressivement : ce sera l'une des missions du CP de vérifier que chacun de ses membres sont légitimés.

Debriefing second jour : Programme respecté. Bonne discussion sur la Charte et le droit du doyen en cas de litige. Ainsi que sur les critères de choix des membres du CUEL et sur celui du site.

Debriefing troisième jour : Programme respecté. Le budget semble être limité pour les différentes activités de suivi, étant donné que le chercheur viendrait souvent de Libreville. Le chronogramme a été décalé au mois de Septembre à cause de la saison sèche qui va s'installer d'ici le mois de Mai.

## **PRODUITS DE L'ACTIVITE**

### ***Le Comité de pilotage***

Le CP est provisoire. Plusieurs de ses membres « fondateurs » devront être très vite légitimés. S. Akélé remplacée par un représentant d'un des groupements qu'elle anime ; J. Emagha et R. Nze Ekogha par le vote des membres du CUEL dès sa première constitution en AG de la plateforme.

Voir fichier joint (Composition de la PF Oyem).

## ***Le CUEL***

Critères de choix des membres

- Avoir une expertise dans un maillon de la filière plantain
- Disponibilité de la personne
- Disposer à conduire une activité dans le CUEL pendant le projet
- Engagé dans la réussite du projet
- Sérieux
- Respect des autres
- Etre ouvert à la discussion
- Avoir un esprit d'équipe

Voir fichier joint (Composition de la PF Oyem).

## ***La Charte***

Voir fichier joint (Charte Oyem).

La Charte a été approuvée par les membres du CP le 1<sup>er</sup> mars 2006.

## ***Le chronogramme et le budget***

Voir fichier joint (Budget et activités).

## ANNEXE 3 – CARACTERISTIQUES DE PFIV

**Tab 1. Caractéristiques partenariales des plate formes du Bénin et du Cameroun**

Pays		Bénin		Cameroun	
Jeu de contraintes		JC 1	JC 2	JC 3	JC 4
Type plante		Plantain	Plantain	Plantain	Plantain
Conduite		Associée	Monoculture	Monoculture	Palmier / Plantain
Zone culture		Périurbain	Rurale	Rurale	Périurbain
Genre des producteurs		H-F	Hommes	Hommes	Hommes
Localisation		Tori-Bosito	Zé	Ambam	Kombé
Parties prenantes organisées	• Ong	Germe	Germe	Saïd	Gatsby
	• Vulgarisateur	UPS	Pluri-actifs	FUGIM	PNVRA
	• Agriculteurs	Inrab	Inrab	Carbap	NSO-NGON
	• Chercheurs				Carbap
Comité de pilotage de la PF	• Transformateurs	UPS	Pluri-actifs	PAPES	Gatsby
	• Pépiniéristes	UPS			
	• Bailleur potentiel				
	Membres	UPS x 2 Inrab x 1 PSSA x 1	Pluri-actifs x 2 Inrab x 1	Saïd x 1 PNVRA x 1 FUGIM x 1 Carbap x 1	PNVRA x 1 NSO-NGON x 2 Carbap x 1
	<i>Secrétaire</i>	<i>Inrab</i>	<i>Inrab</i>	<i>Carbap</i>	<i>Carbap</i>

Germe : groupe d'appui, d'encadrement et de recherche en milieu rural ; UPS : union des producteurs du Sud (Bénin) ; Pluri-actifs : agriculteurs investissant dans la production agricole des revenus provenant d'une autre activité. Saïd : Service d'appui aux initiatives locales de développement ; GIC : groupe d'initiative commune ; Gatsby Trust Cameroun ; PNRVA : Programme national de recherche et de vulgarisation agricole.

**Tab 2. Caractéristiques partenariales des plate formes du Gabon et de la Guinée**

Pays		Gabon		Guinée	
Jeu de contraintes		JC 5	JC 6	JC 7	JC 8
Type plante		Plantain	Plantain	Plantain	Plantain
Conduite		Associée	Associée	Associée	Associée
Zone culture		Rurale	Péri-urbain	Péri-urbain	Rural
Genre des producteurs		H-F	Femmes	Hommes	H-F
Localisation		Oyem	Ntoum	Coyah	N'Zerekore
Parties prenantes organisées	• Ong	Igad	Igad	Cragm	Cragf
	• Vulgarisateur	Pluri-actifs,	Alliance chrétienne	Coop-BAC, UPFGM	UPP
	• Agriculteurs	Cenarest	Cenarest	Irag	Irag
	• Chercheurs				
Comité de pilotage de la PF	• Transformateurs	Pluri-actifs, Igad	Igad	Fabik	UPP
	• Pépiniéristes			Coop-BAC, UPFGM,	
	• Bailleur potentiel			Fabik	
	Membres	Igad x 1 Pluri-actifs x 1 GIC x 1 Cenarest x 1	Igad x 1 Alliance chrétienne x 2 Cenarest x 1	Cragm x 1 Coop-BAC x 1 UPFGM x 1 Fabik x 1 Irag x 1	Cragf x 1 UPP x 2 Irag x 1
	<i>Secrétaire</i>	<i>Cenarest</i>	<i>Cenarest</i>	<i>Irag</i>	<i>Irag</i>

Igad : institut gabonais d'appui au développement ; Alliance chrétienne : groupement de femmes chrétiennes. Cragm : chambre régionale d'agriculture de Guinée maritime ; Coop-BAC : coopérative des producteurs de banane de Coyah ; UPFGM : union des producteurs de fruits de Guinée maritime ; Fabik : ferme Aminata Binta et Kadiatou ; Cragf : chambre régionale d'agriculture de Guinée forestière ; UPP : union des producteurs de plantain.